



MUNICIPALITE DE PRANGINS

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 32 / 00

Concerne : **Demande d'un crédit de Fr. 75'000.--** en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de rénovation des installations du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette.

Municipale responsable : Mme Elisabeth Kneubuehler

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Municipalité propose d'étendre et de rénover son réseau d'éclairage public pour améliorer la sécurité piétonnière sur les routes, chemins et sentiers communaux.

De ce fait, la Municipalité a mandaté le Service technique communal et la Société Electrique Intercommunale de la Côte S.A. (SEIC), à Gland, pour réaliser une étude à ce propos et élaborer un devis estimatif du coût des travaux envisagés.

CONSTRUCTION

- 1) **Route suisse** : Extension de l'éclairage depuis le Garage Jaques jusqu' au carrefour des Abériaux.

- 2) **Sentier de la Chenalette** : Remplacement de l'éclairage actuel qui est défaillant.
- 3) **Chemin de la Chenalette** : Remplacement de l'éclairage public défectueux et rehaussement des mâts.

COÛT

	<u>Génie civil</u>	<u>Inst. SEIC</u>	<u>Total</u>
Rte Suisse, 2^{ème} étape	Fr. 11'690,65	Fr. 34'193,80	Fr. 45'884,45
Sentier de la Chenalette	Fr. 0.00	Fr. 12'660,55	Fr. 12'660,55
Ch. de la Chenalette	Fr. 0.00	Fr. 12'381,15	Fr. 12'381,15
Divers et imprévus	Fr. 0.00	Fr. 0.00	Fr. 4'000,00
	<u>Fr. 11'690,65</u> =====	<u>Fr. 59235,50</u> =====	<u>Fr. 74'926,15</u> =====
		arrondi à	Fr. 75'000,00 =====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre des décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 32/00 relatif à une **demande d'un crédit de Fr. 75'000.--** en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de rénovation des installations du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier été régulièrement porté à l'ordre du jour,

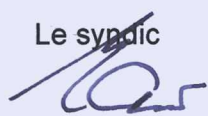
DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 32/00 relatif à une **demande d'un crédit de Fr. 75'000.--** en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de la route Suisse et de rénovation des installations du chemin de la Chenalette et du sentier de la Chenalette,
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 75'000.—permettant la réalisation des travaux,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 7'500.-- par année, au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4 / d'adapter le compte de fonctionnement y relatif dans le budget 2001.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 juin 2000, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


H.- R. Kappeler



Le secrétaire


A. Badel

Annexe : un plan



SOCIETE ELECTRIQUE
INTERCOMMUNALE
DE LA COTE S.A.
1196 GLOIND

1 / 2000
28. 06. 00

Sup. droit : 509100 / 138756
Inf. gauche : 508548 / 138354

